



M. Hervé Berville
Secrétaire d'État en charge de la mer

M. Christophe Béchu
Ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires

Objet : Appel à la protection et à la restauration de la population d'anguilles en Méditerranée

Paris le 26 septembre 2023

Monsieur le Ministre

L'an dernier, la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM), a renforcé les mesures transitoires de gestion de l'anguille européenne, notamment en établissant une interdiction totale de la pêche récréative et en étendant les fermetures temporelles, devant ainsi l'ensemble de l'UE. Compte tenu du fait que les niveaux de recrutement les plus bas jamais enregistrés en Méditerranée ont été atteints, la CGPM a également prévu d'évaluer la mise en œuvre de mesures supplémentaires en 2023, y compris une interdiction totale de la pêche à la civelle.

Lors de la session annuelle de la CGPM qui se tiendra à Split du 6 au 10 novembre, des mesures supplémentaires pour l'anguille européenne, gravement menacée d'extinction, seront adoptées, ainsi qu'une feuille de route menant à l'adoption d'un plan de gestion à long terme en 2024.

L'abondance du stock d'anguilles et les rendements de pêche ont diminué d'environ 5 % par an, pour atteindre moins de 10 % de leurs niveaux historiques (Dekker, 2019). De 1980 à 2010, **le recrutement a chuté de façon constante d'environ 15 % par an**, pour atteindre aujourd'hui entre 0,5 et 10 % des niveaux antérieurs ([CIEM, 2022](#)).

Au cours des deux dernières années, le diagnostic scientifique sur les possibilités de pêche fourni par le Conseil international pour l'exploration de la mer (CIEM) a été très net : zéro capture pour tous les stades de vie et dans tous les habitats, y compris les captures de civelles destinées au repeuplement ou à l'aquaculture. Cette « radicalité » est conforme à l'approche de précaution telle qu'inscrite dans les objectifs de la politique commune de la pêche (PCP). Même si elle n'a jusqu'à présent pas suivi cet avis, l'UE a cependant mis en œuvre de nouvelles mesures pour accélérer la reconstitution des stocks.

Compte tenu de l'urgence quant à l'état de la population d'anguilles et des avis scientifiques qui ne font état d'aucun progrès global par rapport aux objectifs du "règlement anguille" (CE 1 100/2007) ni d'aucun signe de reconstitution du stock, il convient de redoubler d'efforts jusqu'à ce que le stock se reconstitue de manière significative.

Dans sa récente communication intitulée « [Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2024](#) » (COM(2023) 303), la Commission invite les États membres à améliorer leurs plans de gestion de l'anguille, conformément à leurs obligations environnementales et aux réponses des États membres à la consultation de la Commission sur les mesures supplémentaires à adopter à la lumière de l'avis du CIEM.

C'est pourquoi, nous vous demandons de soutenir les mesures transitoires supplémentaires suivantes lors de la session annuelle de la CGPM de novembre :

- Un moratoire d'un an sur la pêche à la civelle dans toutes les eaux méditerranéennes, à réexaminer dès l'an prochain et à la lumière des résultats de l'analyse socio-économique de la CGPM, envisager une fermeture totale pour les prochaines années dans le cadre du plan de gestion à long terme qui sera adopté en 2024.
- l'alignement des fermetures de la pêche à l'anguille de six mois (ou 3+3 mois) sur les pics de migration.
- le déploiement d'efforts nationaux pour s'attaquer d'une part à toutes les sources de mortalité d'origine humaine, et d'autre part pour restaurer les habitats nécessaires à l'espèce et ses voies migratoires, ce qui contribuera au succès reproducteur.

Enfin, nous demandons également de soutenir un moratoire à l'échelle de toutes les façades maritimes, combiné là aussi à des efforts de restauration des habitats et des voies de migration.

Ces mesures de conservation sont essentielles pour soutenir la reconstitution de cette espèce gravement menacée, pour l'avenir des pêcheurs qui en vivent et nous ne doutons pas que vous saurez les défendre.

Restant à votre disposition pour tout complément, nous vous prions d'agréer, Monsieur le ministre, l'expression de notre haute considération.

Les soussigné-es vous prient de croire, Messieurs les ministres, en leur sincère considération.

Stéphan BEAUCHER MedReAct Délégué en France	
Claire NOUVIAN Directrice générale Bloom	
François SARANO Président-fondateur Longitude 181	
Antoine GATET Président France Nature Environnement	
Niki SPORRONG FishSec European eel Project Manager	
Armelle JUNG Des requins et des hommes Po Anne LORRAIN (Présidente)	
Pascale Moehrle Directrice exécutive et vice-présidente, Oceana en Europe	
Tobias TROLL Directeur des politiques marines Seas at Risk	

Contact : Stéphan BEAUCHER (MedReAct)

06 27 66 14 81

Pechechetique@gmail.com